

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du vendredi 10 février 2023

Présents : Magali BONIN – Lydie CLAVEAU – Madeleine CLERET – Corinne DESTOUCHES – Jean-Jacques DUSSART — Marc JUVIN – Marie-Josée MARGELIDON-FOUQUET – Philippe MOUSSERIN – Viviane MOUSSERIN – Jérôme PENE

Pouvoirs : Gérard BRUN à Jean-Jacques DUSSART

Absent : Gilles MAYET

Secrétaire de séance : Corinne DESTOUCHES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le dossier sur le RSU (rapport Social Unique) est reporté à une date ultérieure.

Compte-rendu de la séance du 6 décembre 2022 :

Madame le Maire propose d'adopter le compte-rendu de la séance du 6 décembre 2022. Le conseil municipal vote à mains levées et adopte le document à l'unanimité des membres présents.

Demande de subventions – dossiers investissement 2023 :

CITY STADE :

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de programmer le projet de création d'un City Stade en remplacement du terrain de tennis existant.

Le coût des travaux s'élève à 47 545.05 € HT.

Des subventions peuvent être sollicitées :

- Agence Nationale du Sport : 50 % soit 23 772.53 €
- Conseil Départemental de l'Allier : 30 % soit 14 263.52 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à mains levées et accepte à l'unanimité des membres présents :

- De programmer le projet de City Stade
- De solliciter les subventions auprès des partenaires financiers
- Autorise Madame le Maire et les Adjointes délégués à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

TRAVAUX SUR LE BATI (mairie-école-cantine) :

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de programmer une dernière phase de travaux sur le bâtiment mairie-école-cantine-WC école. Les travaux envisagés, dont le coût total représente 26 985.48 € HT, sont les suivants :

- Changement des menuiseries (fenêtres) école-mairie
- Installation électrique cantine
- Réhabilitation totale des WC extérieurs de l'école
- Réfection totale des éclairages de secours mairie-cantine

Des subventions peuvent être sollicitées :

- Conseil Départemental de l'Allier : 30 % soit 8 095.64 €
- Etat (DETR) : 30 % soit 8 095.64 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à mains levées et accepte à l'unanimité des membres présents :

- De programmer les travaux sur le bâti communal
- De solliciter les subventions auprès des partenaires financiers
- Autorise Madame le Maire et les Adjointes délégués à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ACQUISITION DE MATERIEL ET PETITS TRAVAUX :

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir divers matériels pour la cantine, la mairie et le service technique. Elle propose également que divers petits travaux soient réalisés pour l'entretien et le bon fonctionnement des bâtiments (coût total 10 198.83 € HT)

- Matériels cantine, mairie et service technique
- Remplacement de vitrages ancienne salle polyvalente
- Installation de radiateur dans le local technique
- Eclairage de secours salle polyvalente

Une subvention au titre de la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental de l'Allier, à hauteur de 50 % plafonnée à 5 000 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à mains levées et accepte à l'unanimité des membres présents :

- L'achat des différents matériels et la réalisation des travaux proposés
- De solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental de l'Allier
- Autorise Madame le Maire et les Adjointes délégués à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VOIRIE (Chemin des Vendats) :

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de programmer la réfection du Chemin des Vendats sur 250 ml. Le coût des travaux s'élève à 10 220.00 € HT.

Une subvention peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental de l'Allier à hauteur de 30 % soit 3 066.00 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à mains levées et accepte à la majorité (1 abstention et 11 pour) des membres présents :

- De programmer la réfection du Chemin des Vendats
- De solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental de l'Allier
- Autorise Madame le Maire et les Adjointes délégués à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Départ de Jean-Jacques DUSSART à 20h20.

SIVOM Val d'Allier – BDQE – Commune :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler la convention tripartite d'assistance technique et protection de la ressource en eau.

La présente convention a pour objet de déterminer le contenu, les modalités, la rémunération ainsi que les obligations et les responsabilités de chacune des parties relatives à l'assistance technique que le Département met à disposition pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire aux collectivités éligibles qui en font la demande dans les domaines de l'assainissement et de la protection de la ressource en eau. La présente convention est conclue pour la période 2022-2024. Elle prend effet à compter de sa signature par les parties et peut se prolonger par reconduction expresse pour la période 2025-2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents :

- Accepte les termes de la présente convention
- Autorise Madame le Maire et les Adjointes délégués à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Transfert de compétence à la Communauté des Communes Entr'Allier Besbre et Loire (Financement du contingent du SDIS de l'Allier) :

Madame le Maire informe le conseil municipal de la notification de la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire en date du 30 janvier 2023 qui propose la prise de compétence supplémentaire «financement du contingent du SDIS de

Transfert de compétence à la Communauté des Communes Entr'Allier Besbre et Loire (Financement du contingent du SDIS de l'Allier) :

Madame le Maire informe le conseil municipal de la notification de la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire en date du 30 janvier 2023 qui propose la prise de compétence supplémentaire «financement du contingent du SDIS de l'Allier» portant exclusivement sur les dépenses relatives aux contributions obligatoires au SDIS de l'Allier, hors dépenses d'investissement, par la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire en lieu et place de ses communes membres, à partir du 1er janvier 2023.

Les Conseils Municipaux doivent se prononcer sur le transfert de cette compétence à la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le transfert de compétence à la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire à partir du 1^{er} janvier 2023
- Autorise Madame le Maire et les Adjoints délégués à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Motion contre la fermeture des classes :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de motion contre la fermeture des classes dans l'Académie de Clermont-Ferrand.

Les élus ont pris connaissance des mesures annoncées pour la carte scolaire 2023 du 1er degré, dans l'Académie et dans le Département de l'Allier. 58 postes d'enseignants seraient retirés à l'Académie de Clermont-Ferrand à la rentrée 2023, dont la moitié exactement (29) pour le Département de l'Allier.

Le Conseil Municipal à l'unanimité se joint aux élus des 44 communes de notre Communauté de communes pour s'élever contre ces annonces désastreuses pour le territoire.

Questions diverses :

- Prochaine réunion du conseil municipal le 17 mars 2023 à 20h30
- Retour sur la cérémonie des vœux
- Nouvelle Présidente pour l'Association du Souvenir Français : Madame Nicole

LABORDE

- Point sur le dossier assainissement, manque de pluie pour réaliser certains relevés
- Le SICTOM informe de la hausse des taxes et souhaite augmenter le déploiement des composteurs
- Problèmes de stationnement à proximité du restaurant. Etudier la signalétique du parking situé vers le cimetière
- Participation à la formation dédiée à la gestion du site internet de la commune
- Le SDE doit faire une étude concernant le chauffage très énergivore de la salle polyvalente

La séance est levée à 21h40

**Le Secrétaire,
Corinne DESTOUCHES**

**Le Maire,
Marie-Josée MARGELIDON-FOUQUET**



